

Michael S. Sherwin, o.p.

automne 2019

lundi 10h - 12h

mardi 11h - 12h

# Principe de gradualité

*Familiaris consortio, no. 34*



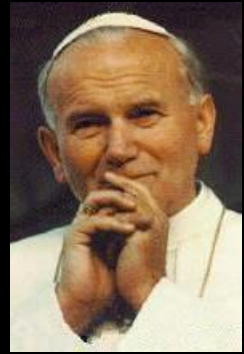
# La loi de gradualité et la vie chrétienne

« Le mot de “gradualité” employé par le Synode des évêques, tenu à Rome du 26 septembre au 25 octobre 1980, a surpris le grand public. Et pour cause; c’est un néologisme en français, tout autant que “gradualitas” l’est en latin. . . Ce mot nouveau qui traduirait le français “cheminement” a permis de mobiliser nombre de notions et d’expériences liées à la situation historique de la créature face à son Créateur et Rédempteur. Il a permis ainsi de conférer une authentique dimension théologique à la réflexion éthique que nourrissent les exigences variées — et d’apparence parfois contradictoire — résultant de cultures et de civilisations très différentes dans lesquelles les Églises particulières vivent de la parole du Christ dans l’obéissance à l’Esprit ».

Cardinal Jean-Marie Lustiger, « Gradualité et conversion »  
*La documentation catholique* (79) 21 mars 1982 : 315.



# Principe de gradualité (Jean Paul II)



- La « loi de gradualité » ne signifie pas la « gradualité de la loi »

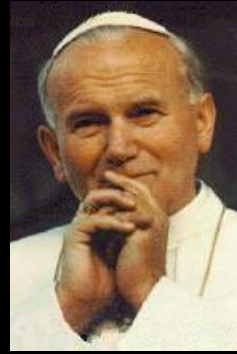
## — La loi de gradualité

- l'homme, en tant que « un être situé dans l'histoire », croît dans sa capacité de comprendre et de vivre la vie morale à laquelle il est appelé par le Christ
- Mais, il doit tâcher de la vivre: il lui faut tout au début la regarder comme une vie qu'il peut vivre avec l'aide de la grâce.
- Il peut y avoir des obstacles qui lui empêchent maintenant de la vivre pleinement, mais néanmoins son intention doit être de la vivre, toute en reconnaissant qu'il n'est pas possible pour lui de le faire à ce moment précis.

## — La gradualité de la loi

- C'est la notion que la loi morale de l'église est un simple idéal, que l'on est censé aimer, estimer et regarder comme quelque chose que l'on aimerait vivre un jour si possible
- Mais, la loi n'est pas vue comme le vrai but vers lequel on doit lutter chaque jour; on n'a pas une vraie intention de la vivre.

# Principe de gradualité (Jean Paul II)



## • Les fidèles : face à la loi morale de l'église

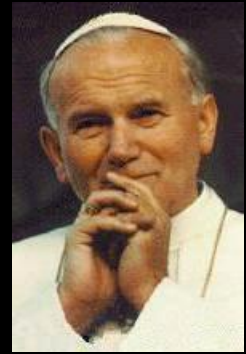
1. On doit reconnaître la norme et l'accepter comme tel :

- une norme pour ma vie, qui va m'amener au bonheur
- je dois donc avoir la vraie intention de la vivre

2. On doit s'attacher sincèrement à établir les conditions pour l'observer

- Avoir l'intention de vivre une norme signifie
  - Niveau intérieur: Avoir la volonté intérieure de la vivre
  - Niveau extérieur: Lutter pour la mettre en pratique

# Principe de gradualité (Jean Paul II)



- Les agents pastoraux : face à la loi morale de l'église
  1. On doit aider les fidèles reconnaître la norme et l'accepter comme tel (comme quelque qui va les aider atteindre le bonheur)
    - Essayer d'établir les conditions pour qu'ils puissent la voir comme un guide vers le bonheur
  2. On doit les aider l'observer
    - Essayer d'établir les conditions pour qu'ils puissent l'observer
    - Respecter leur dignité en tant qu'agents moraux
- Il nous faut proclamer la vérité
- Il nous faut la proclamer avec charité
  - D'une façon qui aide les auditeurs la recevoir et l'accepter
  - D'une façon qui respecte la dignité des auditeurs en tant que des agents moraux.

# Principe de gradualité (Jean Paul II)

- « l'homme . . . est un être situé dans l'histoire. Jour après jour il se construit par ses choix nombreux et libres. Ainsi il connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance » (*Familiaris consortio* 34)
- « il appartient à la pédagogie de l'église de faire en sorte que, avant tout, les conjoints reconnaissent clairement la doctrine de *Humanae vitae* comme norme pour l'exercice de la sexualité et s'attachent sincèrement à établir les conditions nécessaires à son observation. » (FC 34)
- La vraie pédagogie de l'église consiste à « créer et soutenir toutes les conditions humaines, psychologiques, morales et spirituelles qui sont indispensables pour comprendre et vivre la valeur et la norme morales ». (FC 33)
- La charité présuppose attachement à la vérité
  - « personne ne peut réaliser la charité autrement que par la vérité. »
  - Nous avons la vocation de « édifier la vérité dans la charité. »



# La loi de gradualité et la vie chrétienne



« C'est pourquoi ce qu'on appelle la "loi de gradualité" ou voie graduelle ne peut s'identifier à la "gradualité de la loi", comme s'il y avait, dans la loi divine, des degrés et des formes de préceptes différents selon les personnes et les situations diverses ».

Jean Paul II, Homélie en conclusion du Synode des Évêques (25 octobre 1980), n. 8.

« Ainsi, la pédagogie de la gradualité n'est acceptable que dans la mesure où elle n'élimine ni la doctrine ni la force obligatoire de la loi. . . . Comme on peut le voir, le Pape accepte l'idée de "gradualité" dans le domaine pédagogique et non au niveau d'une catégorie morale. La notion s'applique au cheminement existentiel de croissance des personnes et non à la valeur obligatoire de la loi. Le critère limite permettant de vérifier la légitimité du recours à cette catégorie semblerait être celui de la pleine acceptation de la valeur obligatoire de la loi divine, véritable commandement qui oblige toujours toute personne en toute circonstance. »

Mgr Livio Melina, « Loi de gradualité , questions pédagogiques et pastorales » dans *Amour conjugal et vocation à la sainteté*, 219-220.



# Le développement moral selon Raïssa Maritain



- « Quoi qu'il en soit des divers âges de l'humanité, et de l'âge moral réellement atteint par tel peuple ou telle personne, à chaque instant, l'innocence de l'homme consiste à ne pas pécher contre la lumière présente dans sa conscience. »
- Une conscience parfaitement droite peut donc être, à certains égards, 'crépusculaire.' »
- ... La conscience de tous les saints pourra être dite crépusculaire.

Raïssa Maritain, *Histoire d'Abraham ou les premiers âges de la conscience*  
Paris : Desclée de Brouwer, 1948.



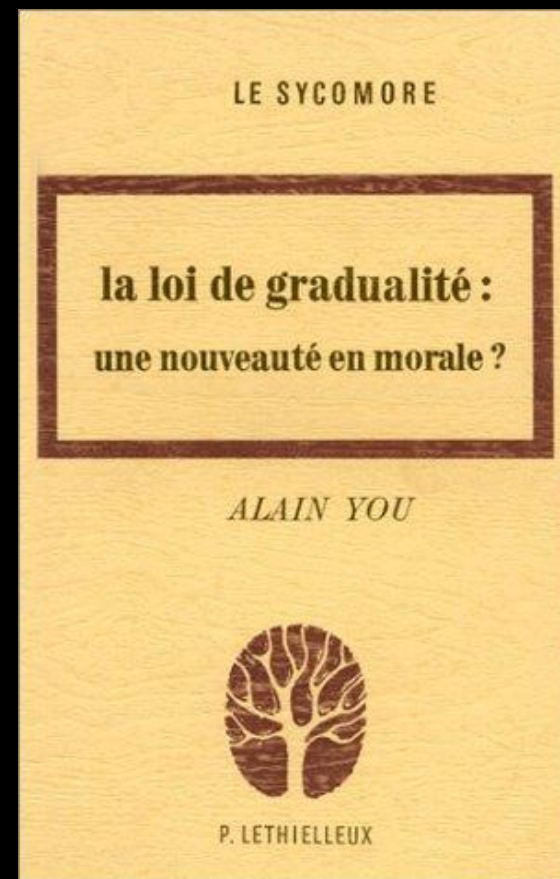
# La loi de gradualité et la vie chrétienne

Tout l'ensemble du processus de conversion de la vie humaine

« ne peut être que graduel. La conversion est le fruit: d'une part du déploiement de la grâce reçue en germe au Baptême, facilité ou ralenti par nos actes libres (nous retrouvons ici le principe cher à saint Thomas de l'infusion de la vie théologale à l'intérieur des vertus morales); d'autre part de la formation de la conscience personnelle sous la conduite de l'Église, '*Mater et Magistra.*' »

Alain You, *La loi de gradualité : une nouveauté en morale?*, p. 169-170

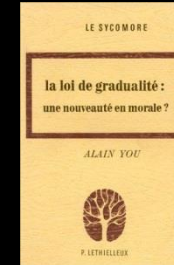
(le Père Abbé François You, o.s.b., abbé de l'Abbaye de Maylis)



# La loi de gradualité et la vie chrétienne

« La loi de gradualité prenant en compte aussi bien l'ordre moral objectif défendu par la norme que les conditions subjectives de chaque personne humaine, on peut dire qu'elle sert de médiation entre:

- une morale de l'essence et une morale de l'existence
- Une morale des actes et une morale des intentions
- Une morale des obligations et une morale des vertus . . .



Toutes ces médiations, d'ailleurs, ne furent d'abord rendues possibles que parce que, plus fondamentalement, c'est à une réconciliation entre la théologie morale et la vie spirituelle que nous avons assisté. Par là était exaucé un des vœux chers aux Pères conciliaires :

- Les disciplines théologiques seront enseignées à la lumière de la Foi, sous la conduite du magistère de l'Église, de telle façon que les séminaristes puissent avec soin dans la Révélation divine la doctrine catholique, qu'ils la pénètrent à fond, qu'ils en fassent la nourriture de leur propre vie spirituelle' » .

Alain You, *La loi de gradualité : une nouveauté en morale?*, p. 171-172.

# La loi de gradualité et la vie chrétienne

« la “gradualité” est, sous cette forme, une idée nouvelle du synode, devenue l’une de ses perspectives les plus profondes et qui demeure présente dans toutes les questions particulières. Avec cette idée de “gradualité” est abordé le thème de “l’être-en-chemin”, concrétisé au niveau de la connaissance et de la pratique morales. On déclare que la voie chrétienne toute entière est une “*conversio*” — une conversion, mais une conversion qui se produit à travers des pas progressifs. Elle est “un processus dynamique, qui progresse peu à peu vers l’intégration des dons de Dieu et des exigences de son amour absolu et définitif” (FC 9) ».

Cardinal Josef RATZINGER, Archevêque de Munich

« Lettre au clergé du diocèse de Munich »

*La documentation catholique* (78) 19 avril 1981 : 387-388



# La loi de gradualité et la vie chrétienne

« “C’est pourquoi s’impose une progression pédagogique, de manière que les chrétiens individuels, de même que les peuples et les civilisations, à partir de ce qu’ils ont déjà reçu du mystère du Christ, soient conduits avec patience vers une connaissance plus pleine de ce mystère, et vers sa plus pleine intégration dans leur vie et dans leur comportement” (FC 9). Ainsi il pourra arriver que, dans l’esprit de l’amour et de la crainte de Dieu, mais sans trouble (*perturbatio*), le cœur et la vie de l’homme, grâce à la libération progressive de l’esprit et du cœur, s’ouvrent tout entiers au Christ ».

Cardinal Josef RATZINGER, Archevêque de Munich

« Lettre au clergé du diocèse de Munich »

*La documentation catholique* (78) 19 avril 1981 : 388.

